

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 14

N°11 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS 2023 – RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU.

(Rapporteur : Magali LOISEAU).

L'ordonnateur est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Constatant que les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement en section d'investissement de l'exercice 2022 s'élevaient à 362 750.00€ que le ¼ de ces crédits représente donc 90 687.50€.

Pour le bon fonctionnement des services, il convient d'ouvrir les crédits précisés ci-dessous :

Nature	Libellé	Montant
165	Cautions	4 000.00 €
Sous-total chapitre 16		4 000.00 €
205	Logiciel	3 500.00 €
Sous-total chapitre 20		3 500.00 €
2135	Installations générales, agencements	20 000.00 €
2154	Matériels et outillages	1 000.00 €
2183	Matériel informatique	8 000.00 €
2184	Mobilier	10 000.00 €
2188	Autres immobilisation corporelles	44 000.00 €
Sous-total chapitre 21		83 000.00 €
TOTAL		90 500.00 €

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget 2022 de la résidence de la Fontaine du Jeu,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à engager, liquider et mandater des dépenses aux chapitres détaillés et pour les montants maximums définis dans le tableau ci-dessus,
- s'engager à inscrire les crédits ci-dessus au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/02/23
Publié électroniquement le : 15/02/23

Pour copie conforme,

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.